

**L'encastrement de l'Education populaire au
Développement Durable dans un Pôle Territorial de
Coopération Economique d'économie solidaire: Le cas
du PTCE TETRIS (Transition Ecologique Territoriale
par la Recherche et l'Innovation Sociale) en pays
Geneviève Fontaine**

► **To cite this version:**

Geneviève Fontaine. L'encastrement de l'Education populaire au Développement Durable dans un Pôle Territorial de Coopération Economique d'économie solidaire: Le cas du PTCE TETRIS (Transition Ecologique Territoriale par la Recherche et l'Innovation Sociale) en pays. Cahiers de l'action - Jeunesses, pratiques et territoires, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire 2016, 2016/1 (47), p. 77 à 80. <hal-01539837>

HAL Id: hal-01539837

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01539837>

Submitted on 20 Jun 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



L'encastrement de l'Education populaire au Développement Durable dans un Pôle Territorial de Coopération Economique d'économie solidaire : Le cas du PTCE TETRIS (Transition Ecologique Territoriale par la Recherche et l'Innovation Sociale) en pays de Grasse.

FONTAINE Geneviève, Chargée de mission Institut Godin - Directrice du centre de recherche TETRIS, Laboratoire ERUDITE Marne la Vallée, recherche@scic-tetris.org

Mots clefs : Education Populaire; Economie Sociale et Solidaire; Développement Durable; communs ; capacités.

Le Labo de l'ESS définit les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) comme porteurs d'un développement local durable : « un regroupement sur un territoire donné, d'initiatives, d'entreprises et de réseaux de l'économie sociale et solidaire, associés à des PME socialement responsable, des collectivités territoriales, des centres de recherche et des organismes de formation, qui met en œuvre une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets socio-économiques innovants de développement local durable ». Alors que le Global Action Plan de l'UNESCO, mais également la SNTEDD en France, réaffirment la place et le rôle de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) dans toute stratégie de développement durable et que les réflexions en cours sur les pratiques des acteurs de l'EEDD les invitent à décloisonner leur approche avec l'Education Populaire et l'ESS (HAMON V, 2014). La question de la place et du rôle accordé à l'EEDD et à l'Education Populaire dans les PTCE est donc centrale au regard de leur finalité de développement local durable. Cependant, les évolutions institutionnelles récentes sur les PTCE (loi du 31 juillet 2014, Appel à projets interministériel de 2015) font craindre un rendez-vous manqué entre les PTCE, l'EEDD et l'éducation populaire.

Néanmoins, les acteurs qui, sur les territoires, développent des actions collectives de type PTCE peuvent décider de leur donner une fonction d'éducation populaire au développement durable. C'est le cas du PTCE TETRIS (Transition Ecologique Territoriale par la recherche et l'Innovation Sociale) en Pays de Grasse (12 structures de l'ESS, un EPCI et des personnes physiques et chercheurs).

C'est la définition du développement durable donnée par Amartya Sen qui semble la plus à même d'éclairer les liens potentiels entre ESS, éducation populaire et développement durable : « Un développement durable se doit d'améliorer les capacités de la génération actuelle sans compromettre le renforcement des capacités des générations futures ». (SEN A., 2000). Les individus disposent de ressources et de droits formels mais qui ne sont pas tous transformés en capacités, c'est à dire en accès réel à ces ressources, en libertés réelles de

faire, en raison de ce que Sen appelle les «facteurs de conversion ». Parmi les libertés réelles ou capacités dont dispose l'individu, il choisira ensuite des fonctionnements effectifs. L'approche par les capacités donne au développement durable l'objectif de permettre à chacun de participer à la délibération sur les choix collectifs, de développer les libertés positives des individus compatibles avec ces choix collectifs, tout en préservant les mêmes possibilités pour les générations futures. « Des individus auxquels le bien-être matériel serait garanti au mépris de leur capacité d'action ne peuvent être considérés comme réellement libres. La justice sociale ne peut aller sans la participation démocratique dans l'approche par les capacités » (BONVIN J.M. et FARVAQUE N., 2007). Dans ce même article, Bonvin et Farvaque proposent de compléter l'approche de Sen avec la distinction *exit/voice/loyalty* de Hirschman en considérant que la capacité de l'individu est renforcée lorsqu'en complément de sa capacité de choix parmi les fonctionnements possibles, elle dispose de la possibilité de refuser la situation (*exit*), d'accepter la situation telle qu'elle est (*loyalty*) et d'exprimer des souhaits pour améliorer la situation (*voice*).

Cette approche du développement durable par les capacités complétée par l'apport d'Hirschman nous semble établir un lien fort entre ESS (et en particulier l'économie solidaire) et l'Education Populaire au développement durable.

La proximité entre ESS et Education Populaire au développement durable se retrouve aussi dans une vision systémique et complexe entre les enjeux environnementaux, sociaux et économiques et dans la place centrale accordée à la délibération, à la participation démocratique et à l'émancipation. ESS, Education Populaire et DD réinterrogent la délibération autour de la notion de besoins et la manière collective de s'organiser pour permettre à toutes et tous d'avoir la réelle capacité de les satisfaire. Enfin, Education Populaire et Economie solidaire visent l'émancipation individuelle et collective, avec une finalité transformative. La conception du progrès social sous-tendue rejoint ainsi les objectifs du développement durable, approchés par les capacités et le choix *exit/loyalty/voice*.

C'est l'association Evaléco (agrée d'éducation populaire), dont l'objet est l'accompagnement à la transition écologique et l'éducation populaire au Développement Durable, qui rend possible le décloisonnement et les « encastremements » entre éducation populaire, EEDD et ESS. Elle a joué le rôle de leader, influençant la structuration du projet (Fraise, Gianfaldoni, Matray et Poisat, Masure).

Le PTCE TETRIS est approché comme un outil d'Education populaire au DD pour les salariés (70), bénévoles (50) et volontaires (10)) et pour les habitants du territoire au travers des 4 axes d'activité de TETRIS:

- *la gestion des ressources et des déchets* : De la sensibilisation et ateliers participatifs aux activités de ré-emploi (recyclerie, reconditionnements D3E, éco-maroquinerie...) en passant par un Repar-Café. Approche d'économie circulaire de territoire.

- *le développement des mobilités* : mobilité au sens de déplacements doux (avec l'atelier vélo et la vélo-école) ; mais aussi mobilité socio-professionnelle avec l'IAE et enfin mobilité cognitive avec l'éducation populaire et la formation tout au long de la vie.

C'est le décloisonnement entre l'éducation populaire et l'EEDD qui donne tout son sens à cet axe puisqu'il introduit la délibération dans le processus pédagogique et permet de centrer les objectifs éducatifs sur le développement des capacités et du pouvoir d'agir individuel et collectif des individus.

- *produire et échanger autrement* : avec 2 boutiques implantées dans les quartiers prioritaires de la ville, l'organisation mensuelle d'un Marché Libre couplé à une fête du libre ou la monnaie locale complémentaire.

- *développer une économie numérique à forte utilité sociale et environnementale* : une partie des locaux est approchée comme un « LivingLab » intégrant un fablab et une école du numérique.

Le fonctionnement de la SCIC porteuse du PTCE (coopérative) et des locaux approchés comme un commun (locaux répartis par usage et non par structure) peuvent également être considérés comme des dispositifs opérationnels d'Education Populaire au Développement Durable. Le partage des locaux par usages nécessite de définir des règles concernant l'accès et le prélèvement (utilisation des m2 ou pour le stockage des m3), la gestion - dont les obligations des utilisateurs - permettant le vivre-ensemble... Comme les structures réalisent toutes des activités en lien avec le développement durable, les salariés (dont les salariés en insertion), bénévoles, jeunes volontaires en service civique et habitants peuvent découvrir des aspects du développement durable au travers des activités menées par les parties-prenantes du PTCE. Le partage des espaces développe également la confiance et le respect ainsi que les échanges réciproques et le faire-ensemble. TETRIS offre ainsi un cadre global dessinant un espace de délibération propice à la créativité, à l'échange de savoirs et à l'acquisition de compétences systémiques.

Actuellement, les règles en vigueur ne permettent pas le passage des salariés en insertion d'un chantier à l'autre mais on observe que le simple fait de positionner les chantiers sur un même lieu en rendant possible les échanges et en organisant des espaces de convivialité, favorise l'expression de compétences artistiques (musique, arts graphiques) et l'acquisition de savoirs transversaux. TETRIS souhaiterait permettre à chaque salarié en insertion de définir, en fonction de ses appétences, un parcours d'acquisition de compétences au travers des activités proposées par les différentes structures qui réponde à la construction de libertés positives. On rejoindrait ainsi le développement des capacités tout en introduisant pour les salariés en insertion la possibilité de *voice* alors qu'actuellement seules *exit* et *loyalty* sont réellement disponibles. L'objectif d'éducation populaire au développement durable que se donne TETRIS vient ici se heurter aux injonctions de rentabilité et d'autofinancement qui sont données aux organisations de l'ESS, au détriment parfois de leurs missions d'utilité sociale.

L'objectif de la SCIC et du PTCE TETRIS est donc de contribuer au développement local durable tant par ses activités que par son fonctionnement. Se reconnaissant dans l'approche proposée par A Sen, les acteurs moteurs de TETRIS cherchent ainsi à construire des conditions favorisant

l'amélioration des capacités individuelles et collectives sur le territoire. L'encastrement de l'éducation populaire au développement durable dans l'ensemble des activités rendu possible par le décloisonnement entre l'éducation populaire, l'EEDD et l'économie solidaire, rejoint cette finalité. Si la définition des PTCE par le Labo de l'ESS permet ce rapprochement opérationnel entre PTCE et EEDD, les évolutions constatées dans la loi du 31 juillet 2014 et dans le deuxième appel à projet interministériel sur les PTCE tendent à imposer une vision restrictive et recentrée sur la fonction productive marchande des PTCE qui les éloigne de leur finalité de développement local durable. On ne peut que constater ce rendez-vous manqué entre PTCE et développement durable au niveau des institutions.

Les acteurs de ce PTCE sont donc être pris en tension entre leur aspiration sociale au développement durable faisant une place centrale à l'EEDD approchée par l'éducation populaire et les attentes des pouvoirs publics en termes de finalité et de modèle économique. Pourtant, au travers de ces coopérations économiques territoriales, l'éducation populaire au DD constitue un réel pouvoir d'émancipation et de transformation qui permet d'accompagner les territoires dans leur transition écologique.

Bibliographie

- MEDDE - Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (2014), Stratégie Nationale de Transition Ecologique pour un Développement Durable SNTEDD 2015-2020 ».
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-strategie-nationale-de-42115.html>
- Cretieneau A.M. (2010), Economie sociale et solidaire et développement durable : pensée et actions en conjonction, *Marché et organisations* 1/2010 (N° 11), p. 31-71
- Cornu S. (2014), Les rôles des collectivités locales dans les dynamiques de PTCE, *Repères du RTES*, Avril 2014.
- Dacheux E. et Goujon D. (2011), *Principes d'économie solidaire*, Paris, Ellipses Marketing.
- Dacheux E., Laville J.L. (2003), *Économie solidaire et démocratie*, *Hermès*, N°36, Paris, CNRS éditions.
- Dacheux E. et Goujon D. (2013), La délibération : une nouvelle frontière de l'économie ?, dans Herve Defalvard, Yannick L'Horty, François Legendre, Mathieu Narcy. *Les nouvelles frontières de l'économie sociale et solidaire*, 2013,
- Eme B. et Laville J.L. (2004), L'économie solidaire ou l'économie comme écologie sociale, *Ecologie & politique* 1/2004 (N°28), p. 13-25
- Defalvard H. (2015), *La révolution de l'économie en 10 leçons*, éditions de l'Atelier, Paris, 190p.
- Fraisse L. (2015), *Caractériser les Pôles Territoriaux de Coopération Economique, premiers résultats*, Labo de l'ESS, Paris.
- Hamon V. (2014), Étude sur l'évolution du secteur de l'information, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement et au développement durable vers l'écocitoyenneté en Région PACA.
- Matray M., Poisat J., Berna C., (2014), Les PTCE, une dynamique citoyenne et institutionnelle d'innovations sociales, dans : Lamotte B., Le Roy A., Massit C., Puissant E., *Innovations*

- sociales, innovations économiques. , XXXIVes Journées de l'Association d'économie sociale, Grenoble, 11-12 septembre 2014, Presses Universitaires de Louvain, p.521-536.*
- Matray M. et Poisat J. (2015), Pôles Territoriaux de Coopération Economique : L'entrepreneuriat territorial au risque de la transformation sociale et de l'alternative économique ?, *Communication RIUESS 2015*, Reims.
- Sen A. (2013), The Ends and Means of Sustainability, *Journal of Human Development and Capabilities: A Multi-Disciplinary Journal for People-Centered Development*, 14:1, 6-20.
- Sen A. (2010), *L'idée de justice*, Paris, Flammarion.
- UNESCO (2014), *Feuille de route pour la mise en œuvre du programme d'action globale pour l'Education en vue du développement Durable*, Paris.